

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2018 – 10

Le directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique et plus particulièrement les articles 4-1 et 4-2 ;

Vu la circulaire MFPP11223235C du 8 août 2011 relative à l'application des dispositions du décret n°82453 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Christophe MARQUES en qualité d'assistant de prévention en date du 6 janvier 2016 ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Christophe MARQUES est renouvelé dans sa fonction d'assistant de prévention de l'Institut d'Etudes politiques de Lyon à compter du 1^{er} juin 2018.

Article 2 : Dans l'exercice de sa fonction d'assistant de prévention, Monsieur Christophe MARQUES est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur

Article 3 : Il assiste de plein droit, avec voix consultative, aux réunions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Article 4 : Une lettre de mission définissant notamment les moyens mis à sa disposition pour exercer sa mission lui sera adressée par le directeur.

Article 5 : Monsieur Christophe MARQUES peut à tout moment démissionner de ses fonctions. Il en informe le directeur par écrit en indiquant le motif de sa démission. Un préavis de deux mois sera respecté avant prise d'effet de la démission.

Article 6 : la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, transmis pour information aux membres du CHSCT et publié au registre des actes administratifs.

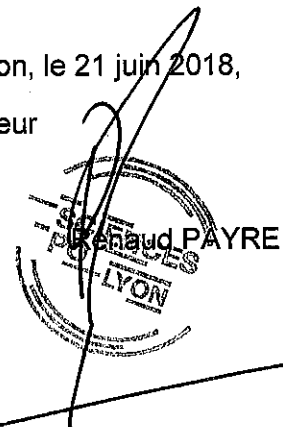
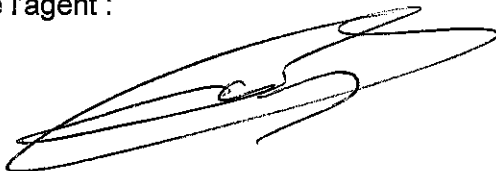
Fait à Lyon, le 21 juin 2018,

Le directeur

Notifié le

26 juin 2018

Signature de l'agent :



Renaud PAYRE
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LYON